

Conseil Municipal
Commune de Faux-la-Montagne
Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de Faux-la-Montagne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Faux-la-Montagne, sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 01/12/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Victoire BEAUJOU à Catherine MOULIN

Absent.e.s excusés : Victoire BEAUJOU

Secrétaire : Francis HOEZELLE, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil : 11		DELIBERATION	
En exercice : 11		Arrivée en Préfecture le :	
Présents : 9		Publiée le :	
Représentés : 10		Exécutoire le :	
Absents/Excusés : 2			
SÉANCE VALIDÉE			
Unanimité : oui	Majorité	Rejet	
	Nombre de voix pour : 10		
	Nombre de voix contre : 0		
	Abstention : 0		

DCM 2025/82: DM Budget principal

Madame la Maire explique aux membres du conseil que le prêt relais qui avait été accordé sur le budget principal dans l'attente de subvention DETR, a été remboursé en mai 2025. Toutefois le montant des intérêts a été omis au moment de l'élaboration du budget. Il est donc proposé de prendre la DM suivante :

Dépenses de fonctionnement

66111 : +2 461,80 €

Dépenses de fonctionnement


61521 : -2 461,80 €

Le conseil municipal à l'unanimité valide la DM telle que présentée ci dessus

A Faux-la-Montagne, le 11 décembre 2025

La maire

Catherine MOULIN



L'adjoint,

Francis HOEZELLE

